TAVERNA

Le tour d'horizon des pêcheurs plaisanciers et sportifs

Sur le port de Taverna devant le siège de l'association des plaisanciers, une partie des participants à cette réunion : Jean Kiffer, président national de la FNPPSF, Michel Lemeunier, président du comité régional corse, Bernard Quilici, Michel Cresp, Robert Barelier, René Pasqualini, Jean Pierre Roche, François Rossi, Michel Liccia, Paul Marras, Martin Aresu.

(Photo J. P.)

De passage sur l'Île de Beauté, le président de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), Jean Kiffer, avait souhaité rencontrer les associations corses affiliées à cette fédération qui regroupe aujourd'hui près de 30 000 personnes sur l'ensemble du littoral français, dont plus de 500 en Corse regroupées en une dizaine d'associations.

Une réunion avait été organisée à cet effet dans les locaux de l'association des plaisanciers du port de Taverna que les organisateurs tiennent *« à remercier pour son accueil très sympathique. »*

Toutes les associations étaient représentées à l'exception de celle de Porto-Vecchio qui était excusée. De nombreux sujets ont pu être débattus en réponse aux questions posées par les nombreuses personnes présentes.

Opposition aux « fausses réserves »

Les participants ont, à l'unanimité, rappelé leur opposition à l'implantation de « fausse réserve » où seule la pêche professionnelle serait autorisée, et a souligné *« son caractère discriminatoire. »*

« Des réserves, oui, mais pour tous, pourront, seules, préserver et développer la faune aquatique. Par ailleurs, l'obligation de déclaration pour les pêcheurs de loisir (comme à Bonifacio et Porto-Vecchio) constitue une disposition totalement illégale dans le cadre du droit français actuel. Les pêcheurs de loisir corses entendent bien s'opposer à ces implantations par tous les moyens y compris juridiques. » La fédération par la voix de son président les a assurés de son soutien technique et financier.

La hausse des redevances portuaires en question

Les inquiétudes concernant la hausse des redevances dans les ports suite à l'augmentation de la taxe foncière imputable aux infrastructures portuaires ainsi que la modification de l'assiette de la DAFN (droit annuel de francisation et de navigation) ont été évoquées.

« Ces mesures sont dangereuses et risquent d'impacter lourdement les propriétaires de bateau et notamment les petites unités. » Jean Kiffer indique que toutes ces mesures et les actions menées par la FNPPSF à ce sujet sont largement explicitées sur le site de la fédération http://www.fnppsf.fr ainsi que dans le prochain numéro de la revue fédérale *Pêche Plaisance*.

À la demande des associations, les poissons nobles supplémentaires (denti, liche, sériole…) doivent être insérés dans la liste des poissons à marquer (coupe de la queue) et faire l'objet d'une taille minimale de capture. Cette mesure devra être applicable à tous les pêcheurs (professionnels et de loisir) et mise en place par une réglementation commune des tailles de capture.

Jean Kiffer a aussi annoncé la tenue d'assises nationales à l'initiative des cinq fédérations représentatives de la plaisance et des pêches de loisir en mer les 14 et 15 novembre 2013 à Saint-Nazaire (site http://www.assises-peche-plaisance.fr).

J. P.